

QU'EST-CE QUE LE HANSARD?

Le hansard est le compte rendu officiel des délibérations d'un parlement ou d'une assemblée législative d'un pays du Commonwealth. Le Service du hansard, qui effectue un travail de soutien auprès de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, s'occupe de l'enregistrement, de la transcription et de l'impression du compte rendu des débats de la Chambre et de ses comités législatifs, sur place comme en déplacement; par ailleurs, le service *Hansard Television* télédiffuse les séances de la Chambre en direct de l'Assemblée législative.

LA MISSION DU SERVICE DU HANSARD

Le Service du hansard joue un rôle double : apporter un soutien matériel aux députés, aux dirigeants et au personnel de l'Assemblée législative et permettre à la population de se familiariser avec le processus législatif et de mieux le comprendre, en rendant les travaux de la Chambre et des comités accessibles à tous.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Le hansard ou journal des débats est un « compte rendu complet, rédigé à la première personne, des interventions de tous les orateurs. On entend par compte rendu complet un compte rendu qui, tout en ne rapportant pas mot pour mot les paroles prononcées, en rapporte l'essentiel, les répétitions et les redondances étant omises, les erreurs évidentes corrigées, mais tout ce qui précise le sens du discours ou illustre les arguments avancés étant inclus. »

Cette définition, qui a été rédigée en 1907 pour le compte du Parlement de Westminster (Royaume-Uni), vaut encore aujourd'hui pour tous les parlements du Commonwealth.

VISITE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Nous accueillons volontiers les visiteurs. Des visites gratuites de l'édifice de l'Assemblée législative sont offertes du lundi au vendredi, toute l'année, ainsi que les samedis et dimanches, durant l'été.

Si vous désirez voir les députés à l'œuvre durant la session, vous pouvez prendre place dans la tribune publique et assister aux travaux de la Chambre. Cette tribune est souvent pleine durant la période des questions orales — échange verbal de 30 minutes qui a lieu l'après-midi du lundi au jeudi, et durant lequel les députés peuvent interroger le parti au pouvoir sur les activités gouvernementales.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les travaux de l'Assemblée législative, veuillez communiquer avec le bureau suivant :

**Public Education and Outreach
Room 144, Parliament Buildings
Victoria BC V8V 1X4
Tél. : 250-387-8669
Télec. : 250-356-5981
PEO@leg.bc.ca**

Pour vous renseigner sur les visites de l'édifice de l'Assemblée législative, veuillez vous adresser au bureau suivant :

**Tour Office
Parliament Buildings
Victoria BC V8V 1X4
Tél. : 250-387-1400**

Ou bien visitez notre site dont voici l'adresse :
www.leg.bc.ca

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

HANSARD COMPTÉ RENDU OFFICIEL DES DÉBATS

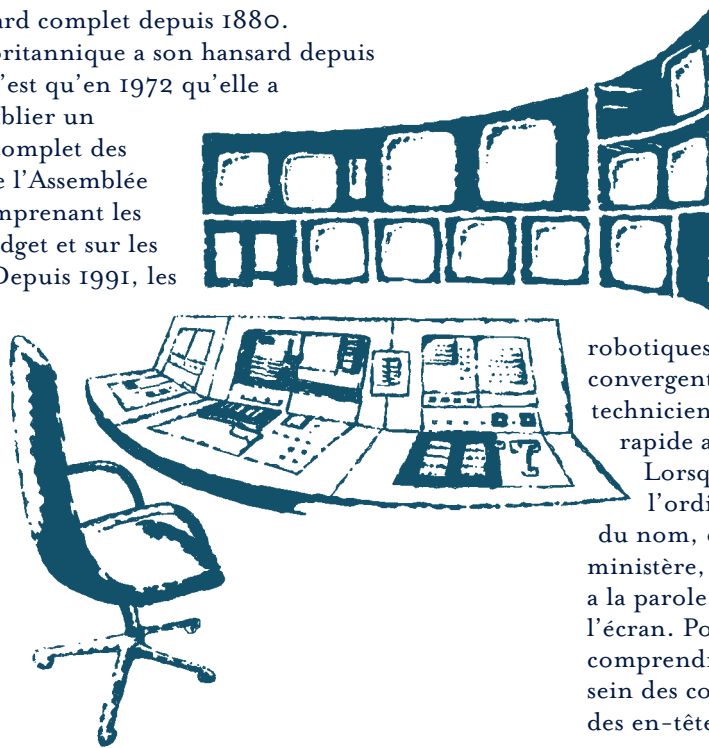


BREF HISTORIQUE DU HANSARD

Le Hansard s'appelle ainsi en raison de Luke Hansard et de son fils Thomas qui étaient au début du XIX^e siècle les imprimeurs du Parlement britannique et qui commencèrent à publier un compte rendu des travaux de la Chambre des communes et de la Chambre des lords. La famille Hansard continua de publier ce compte rendu (intitulé alors *Parliamentary Debates*) jusqu'en 1889. Ce travail fut ensuite confié à des entrepreneurs privés jusqu'en 1908, date à laquelle le Parlement établit son propre service de publication à même les fonds publics.

En 1943, le Parlement rajouta officiellement le nom Hansard aux comptes rendus des débats de la Chambre en reconnaissance des services rendus par cette famille; ce geste n'était pas sans rappeler le fait que ce document avait longtemps porté ce nom, du moins officieusement, depuis le jour de 1829 où Thomas Hansard avait inscrit son nom pour la première fois sur la page couverture.

Dans notre pays, la Chambre des communes publie un Hansard complet depuis 1880. La Colombie-Britannique a son Hansard depuis 1970, mais ce n'est qu'en 1972 qu'elle a commencé à publier un compte rendu complet des délibérations de l'Assemblée législative — comprenant les débats sur le budget et sur les projets de loi. Depuis 1991, les séances de la Chambre sont télédiffusées intégralement en direct. Ces émissions sont sous-titrées pour les téléspectateurs malentendants depuis 1994.



LA PRÉPARATION DU HANSARD

Pour préparer la version imprimée du Hansard, des techniciens procèdent à l'enregistrement numérique des débats sur fichiers sonores de cinq minutes. Travaillant à des consoles dans la Chambre ou dans les salles de travail des comités, ils commutent les microphones dès que le président donne la parole à un député et que celui-ci commence à parler. Les techniciens s'assurent en outre que les annotations devant accompagner chaque fichier indiquent correctement le nom du ou des intervenant(s) et le sujet dont il est question à ce moment-là, aussi bien à la Chambre qu'en comité.

Ces fichiers sonores font ensuite l'objet d'une opération d'édition en quatre étapes, qui va de la transcription à l'épreuve définitive; durant les périodes de pointe, le Service traite plus de 16 000 mots à l'heure.

À chaque étape, les réviseurs s'assurent que la procédure parlementaire est clairement représentée, que les répétitions et les redondances ont été enlevées et que les erreurs manifestes ont été corrigées. Il n'en demeure pas moins que le Hansard rapporte mot pour mot l'essentiel des propos tenus à la Chambre ou au sein des comités.

La Chambre est équipée d'un système automatisé qui permet une télédiffusion efficace de ses délibérations. Dès qu'un député obtient la parole, des caméras robotiques reliées au système de microphones convergent sur ce dernier, permettant aux techniciens à la régie de faire une mise au point rapide avant que l'image ne soit diffusée. Lorsque les caméras sont activées, l'ordinateur effectue un rappel automatique du nom, du parti et de la circonscription (ou du ministère, s'il s'agit d'un ministre) du député qui a la parole afin de montrer ces informations sur l'écran. Pour permettre au public de mieux comprendre ce qui se passe à la Chambre ou au sein des comités, le personnel du Hansard ajoute des en-têtes indiquant le sujet du débat en cours.

ACCÈS AU HANSARD ÉCRIT ET TÉLÉDIFFUSÉ

Le Service produit une ébauche de transcription des débats (qu'on appelle les « bleus ») d'une séance du matin et de l'après-midi dans les 90 minutes qui suivent la fin des travaux. On peut consulter cette ébauche, ainsi que la version électronique définitive de la séance du jour précédent au site Web de l'Assemblée législative.

La version définitive imprimée est offerte dès le lendemain (les jours ouvrables seulement) à la librairie *Crown Publications*. On peut également consulter ces comptes rendus imprimés dans toutes les grandes bibliothèques de la province où ils sont conservés dans des volumes reliés.



Normalement, l'ébauche de transcription d'une séance ouverte d'un comité législatif est disponible le jour même dans le site Web de l'Assemblée législative. Lorsqu'un comité est en déplacement, ce délai peut être de quelques jours. La version définitive est offerte dans ce site une semaine tout au plus après la séance. Les travaux des comités permanents et des comités spéciaux ne sont pas télédiffusés.

Le signal d'émission de *Hansard Television* est relayé par satellite et les compagnies de cablôdistribution le captent gratuitement et peuvent diffuser en direct les séances de la Chambre dans presque toutes les localités de la province. Pour vous renseigner davantage sur les postes et les heures où ces émissions sont présentées, veuillez consulter l'horaire de télévision de votre région. Les séances de la Chambre sont aussi rediffusées en soirée lorsqu'elle siège et ce, peu de temps après la fin de l'émission en direct. Enfin, vous pouvez obtenir des émissions enregistrées en format VHS ou DVD en vous adressant aux Archives de la Colombie-Britannique.